

Créer une Section Handisport dans un club valide

PRESENTATION

Pour créer une section handisport au sein d'une association affiliée à une autre fédération sportive, il est nécessaire d'avoir 3 licenciés dont au moins 1 pour sportif handicapé physique, visuel ou sourd.

Une section est un mode d'organisation interne à l'association. La section n'existe pas juridiquement : on ne dépose pas de statuts de section d'association à la préfecture, il n'y a pas de publication au journal officiel. Elle n'a donc aucune capacité en nom propre, sinon celle que lui accorde le club. Ainsi, toute décision prise à l'intérieur de la section engage le club, et celui-ci doit être informé de ces décisions. La section doit être prévue dans les statuts lors de la création de l'association, si elle ne l'est pas, il faut alors modifier les statuts au cours d'une assemblée générale extraordinaire.

AVANTAGES ...

- ✿ Pas de nouveaux statuts à rédiger. Juste une mention est à ajouter au niveau des statuts.
- ✿ La section bénéficie déjà des structures et des créneaux horaires du club. Pas de recherche à faire.
- ✿ Accélère l'intégration des personnes handicapées qui sont en lien direct avec les sportifs valides.
- ✿ Offre immédiatement plus de choix et de proximité aux adhérents.

ET INCONVENIENTS

- ✿ L'objectif de l'association n'est pas forcément de développer et de promouvoir le handisport, il n'y aura donc pas forcément d'action dans ce sens. Veiller à sa prise en compte dans l'intégration de la vie du club.
- ✿ Manque de sensibilisation des bénévoles et / ou salariés de l'association aux spécificités du handicap (au niveau de l'accessibilité, de l'entraînement...) qu'il faudra résoudre.

VOS ACTIONS CONCRETES

Les statuts de l'association devront être modifiés afin que la mention « l'association pratique les activités physiques et sportives pour les personnes handicapées physiques, visuelles et sourdes » apparaisse

- 👤 Sensibiliser les différents membres de l'association et le président aux handicap.
- 👤 Accompagner en amont l'association dans la démarche de création de la section et d'intégration de sportifs handicapés dans l'association.
- 👤 Affilier l'association hôte à la FFH pour délivrer des licences handisport.

LA FFH A VOTRE SERVICE

La FFH vous propose des modèles prêts à remplir :

- ~ Fiche d'affiliation

POUR EN SAVOIR PLUS

- 📍 Contact : Aline GAUDRY : a.gaudry@handisport.org
- ⇒ Cf. Fiche Dynamiser et Structurer : [Créer une Structure Associative](#)
- ⇒ [Dossier Affiliation et Licences](#)